

PARTENARIAT CANADIAN MALARTIC



Parmi l'un des principaux employeurs privés de la MRC de La Vallée-de-l'Or, le Partenariat Canadian Malartic a une responsabilité sur le plan économique qui va bien au-delà de ses activités. Son apport prend forme à travers plusieurs leviers de développement et de contribution à l'économie du Québec.

IMPÔTS MINIERS PAYÉS

100 MILLIONS \$

en impôts seront payés en 2021.

87,9 MILLIONS \$

payés en 2020.

337,9 MILLIONS \$

versés à la fin de 2020 (depuis 2014).

IMPÔTS TOTAUX : MINIER, FÉDÉRAL ET PROVINCIAL

3,5 MILLIARDS \$

seront versés aux divers paliers de gouvernement durant la vie de la mine Canadian Malartic et celle, estimée, de la mine Odyssey.

Le Partenariat Canadian Malartic est assujéti au même régime fiscal que toutes les entreprises, tous secteurs confondus, en plus d'être assujéti à l'impôt minier du Québec, un troisième palier d'imposition propre à l'industrie minière.

Le régime d'impôt minier du Québec est le plus exigeant de toutes les provinces canadiennes. Le taux de taxation combiné de l'impôt des sociétés et de l'impôt minier sur le profit annuel est de 38,6 % à 42,4 %. Rappelons que le calcul de l'impôt minier à payer est déterminé en fonction du profit annuel (revenus (-) dépenses) avec l'obligation d'un impôt minier minimum à payer calculé sur la valeur brute.*

MINE
CANADIAN
MALARTIC

MINE
ODYSSEY

*Réf : <https://mern.gouv.qc.ca/mines/fiscalite/documents/regime-impot-minier-bref.pdf>

Juillet 2021

